

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 31 mars 2016 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M. DE SOUSA Claude, M. ROMANO Stéphane, Mme GRUSS Virginie, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema (arrive à 20h30 au point 8 de l'ordre du jour), M. OTTIGER Jean-Claude, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

Absents excusés :

Mme SCANZI Sylvie donne procuration à Mme GARCIA Françoise
M. FLEURY Sylvain

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

M. Jérémy ROBEZ-MASSON est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation PV du 26 février 2016
- 2 - Approbation du compte administratif Lotissement des Roseaux 2015
- 3 - Approbation du compte de gestion Lotissement des Roseaux 2015
- 4 - Affectation du résultat 2015 budget Lotissement des Roseaux
- 5 - Budget primitif 2016 lotissement des Roseaux
- 6 - Approbation du compte administratif de la Commune 2015
- 7 - Approbation du compte de gestion de la Commune 2015
- 8 - Affectation du résultat 2015 budget de la Commune
- 9 - Vote des Taux d'imposition 2016
- 10 - Budget primitif 2016 de la Commune
- 11 - Bons d'achat –concours des maisons fleuries
- 12 – Forêt : programme des travaux exercice 2016
- 13 - Tarifs location salle communale
- 14 - DIA
- 15 – Questions diverses

1 – Approbation du PV conseil du 26 février 2016

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 26 février 2016.

Mme Virginie GRUSS propose de modifier le procès-verbal en insérant au point 9 le paragraphe suivant :

Mme Virginie GRUSS considère également que les dépenses d'investissement engagées par la commune sont déjà importantes (acquisition Cuby et Cordoba) et que l'achat d'un terrain boisé n'est peut-être pas judicieux actuellement d'autant plus que d'importantes dépenses pour travaux vont encore devoir être engagés pour Cuby et Cordoba.

Le Conseil municipal, par 11 POUR et 1 ABSTENTION (M. Germain BESANCON absent lors du conseil en date du 26/02/2016), approuve le procès-verbal de la séance du 26 février 2016 avec la modification apportée.

2 – Approbation du compte administratif Lotissement des Roseaux 2015

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du lotissement des Roseaux de l'exercice 2015 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque

article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2015. Il se résume comme suit : aucune opération réalisée en 2015.

	Recettes (€)	Dépenses (€)	solde
<i>Fonctionnement 2015</i>	0	0	
<i>Report exercice 2014</i>	25 979,11		25 979,11
<i>Investissement 2015</i>	0	0	
<i>Report exercice 2014</i>		97 826,22	-97 826,22
TOTAL	25 979,11	97 826,22	-71 847,11

M. le Maire se retire de la salle et laisse la présidence de séance à Monsieur Germain BESANCON, qui soumet au vote le compte administratif 2015 du budget lotissement des Roseaux.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

3 – Approbation du compte de gestion Lotissement des Roseaux 2015

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2015. Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent ni observations, ni réserves. Les résultats du compte de gestion 2015 sont en tous points identiques à ceux du compte administratif 2015.

A l'unanimité, le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2015 du Trésorier Public pour le lotissement des Roseaux, arrête les résultats définitifs tels que présentés.

4 – Affectation du résultat 2015 budget Lotissement des Roseaux

Le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 25 979,11 euros et un déficit d'investissement de 97 826,22 euros.

A l'unanimité le conseil municipal DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en report au compte 002 en excédent fonctionnement 25 979,11 €
- en report au compte 001 en déficit investissement 97 826,22 €

5 – Budget primitif 2016 lotissement des Roseaux

M. le Maire présente et commente le projet du budget 2016 :

FONCTIONNEMENT RECETTES **Total** **140 979,11 €**
 002 Excédent de fonctionnement reporté : 25 979,11 €
 70 Produits des services, domaine et ventes diverses : 115 000,00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES
 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections **97 826,22 €**

INVESTISSEMENT RECETTES
 040 Opérations d'ordre et transfert entre sections **97 826,22 €**

INVESTISSEMENT DEPENSES
 001 Déficit investissement **97 826,22 €**

A l'unanimité, le conseil municipal VOTE le budget primitif 2016 du lotissement des Roseaux présenté ci-dessus.

6 – Approbation du compte administratif de la Commune 2015

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2015 lequel permet la comparaison entre les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article et le total des émissions des titres de recettes ou de mandats réalisés en 2015. Il se résume comme suit :

	<i>Recettes (€)</i>	<i>Dépenses (€)</i>	<i>solde</i>
<i>Fonctionnement 2015</i>	470 352.99	399 090.36	378 480.34
<i>Report exercice 2014</i>	307 217.71		
<i>Investissement 2015</i>	245 931.21	215 592.47	- 37 450.89
<i>Report exercice 2014</i>		67 789.63	
TOTAL	1 023 501.91	682 472.46	341 029.85

Le Maire avant de se retirer de la salle (il ne peut pas prendre part au vote) laisse la parole au Président de séance Monsieur Germain BESANCON, qui en l'absence de question supplémentaire, soumet au vote le compte administratif 2015 de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 de la commune et arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

7 - Approbation du compte de gestion de la Commune 2015

Monsieur le Trésorier a fait parvenir son compte de gestion pour l'exercice 2015. Les opérations décrites concordent avec celles réalisées par la municipalité et n'appellent aucune observation. Les résultats du compte sont en tous points identiques à ceux du compte administratif 2015.

A l'unanimité le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2015 du Trésorier Public.

8 – Affectation du résultat 2015 budget de la Commune

Le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, constate :

- **excédent de fonctionnement de 378 480.34 €**
- **déficit d'investissement de 37 450.89 €**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2015 sur l'exercice 2016 comme suit :

- en report au compte 002 en excédent fonctionnement 332 540.65 €
solde fonctionnement 378 480.34 € - déficit investissement
37 450.89 € – 8 488.80 € reste à réaliser investissement dépenses
- en report au compte 001 en déficit d'investissement 37 450.89 €
- compte 1068 (37 450.89 + 8 488.80 € reste à réaliser) 45 939.69 €

9 - Vote des Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire présente les produits attendus des trois taxes d'imposition directes locales, avec les nouvelles bases prévisionnelles 2016 :

Taxe d'habitation : 7,52% : 76 930 €
Taxe foncière (bâti) : 7,97% : 67 849 € représentant un produit de 148 601 €.
Taxe foncière (non bâti) : 33,53% : 3 822 €

Il précise que les dotations au titre de la DGF vont considérablement diminuer au fur et à mesure des années : pour 2016 le montant alloué pour la commune va diminuer de 20 %. Afin de pallier aux baisses des dotations, le maire propose, sur avis de la commission des finances, d'augmenter les taux d'imposition 2016 de 1 %.

Monsieur le Maire soumet donc au conseil cette proposition pour une augmentation de 1 % des taux d'imposition.

Le conseil, à l'unanimité décide d'appliquer les taux d'imposition 2016 ci-dessous pour les 3 taxes :

Taxe d'habitation : 7,60% - Taxe foncière (bâti) : 8.06% - Taxe foncière (non bâti) : 33.89%
Représentant un total de 150 226 € pour l'ensemble des trois taxes.

10- Budget primitif 2016 de la commune

M. le Maire commente le projet du budget 2016 proposé par la commission finances, et après quelques modifications,

A l'unanimité, le conseil municipal VOTE le budget primitif 2016 de la commune ci-dessus :

FONCTIONNEMENT

Recettes (€)

002 : excédent de fonctionnement :	332 540.65
013 : atténuations de charges :	33 000.00
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000.00
70 : produits des services, domaine et ventes diverses	64 200.00
73 : impôts et taxes	235 021.00
74 : dotations et subventions et participations	102 092.16
75 : autres produits de gestion courante	9 500.00
76 : produits financiers	2.66
77 : Produits exceptionnels	14 897.53
TOTAL	820 254.00

Dépenses (€)

011 : charges à caractère général	177 700.00
012 : charges de personnel et frais assimilés	223 973.49
023 : virement à la section d'investissement	337 616.00
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	4 267.76
65 : autres charges de gestion courantes	71 825.00
66 : charges financiers	4 271.75
67 : charge exceptionnelles	600,00
TOTAL	820 254.00

INVESTISSEMENT

Recettes (€)

021 : virement de la section de fonctionnement	337 616.00
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	4 267.76
10 : dotations, fonds divers et réserves	63 153.42
13 : subventions d'investissement reçues	80 564.82
16 : emprunts	100 000.00
TOTAL	585 602.00

Dépenses (€)

001 : solde d'exécution d'investissement reporté	37 450.89
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	29 000.00
16 : remboursement emprunts	23 200.00
21 : immobilisations corporelles	269 788.80 dont 8 488.80 € reste à réaliser 2015
23 : immobilisations en cours	226 162.31
TOTAL	585 602.00

11 - Bons d'achat –concours des maisons fleuries

M. Stéphane ROMANO responsable de la commission Fleurissement, expose : la commission propose de renouveler le concours des maisons fleuries et comme les années précédentes de récompenser les lauréats par un bon d'achat qui sera remis lors de la cérémonie du 30 avril 2016 à 10 heures en mairie. Cette année, un bon d'une valeur de :

- 30 € sera attribué au 1^{er} lauréat du concours des maisons fleuries
- 25 € au 2^{ème} lauréat
- 20 € au 3^{ème} lauréat
- 15 € aux autres lauréats

16 participants seront récompensés lors de cette cérémonie. Les bons d'achats, d'une valeur totale de 315 €, seront à valoir aux Ets PANCHER frères à CHEVREMONT. Le Conseil, à l'unanimité,

autorise le Maire à renouveler le concours et à remettre à chaque lauréat du concours des maisons fleuries un bon d'achat, selon les critères désignés ci-dessus.

12 – Forêt : programme des travaux exercice 2016

M. Stéphane ROMANO responsable de la commission Forêt soumet la proposition validée par la commission concernant l'état d'assiette pour l'exercice 2016 à savoir :

- coupe sur la commune de ROPPE, parcelle 4, 6.04 ha, volume prévisionnel 240 m³, vente en bloc et sur pied.

Le Conseil, à l'unanimité, valide l'état d'assiette pour l'exercice 2016.

Les élus vont rencontrer prochainement les agents ONF sur les parcelles de bois 9 et 10 situées à FRAIS afin d'obtenir une proposition concernant le « martelage ».

13 - Tarifs location salle communale

M. le Maire expose : je vous propose de revoir à la hausse les tarifs de location de la salle afin de répercuter les coûts de fonctionnement notamment pour l'entretien, la maintenance et le personnel.

Le conseil à l'unanimité, décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2017 les tarifs suivants :

Grande salle + cuisine + vaisselle + mobilier (tables et chaises)				
2 jours (week-end)			1 jour (semaine)	
	DENNEY	EXTERIEURS	DENNEY	EXTERIEURS
Associations	150	400	90	250
Particuliers	250	400	125	250
Caution	400	400	400	400

Les réservations à la journée en semaine se feront exceptionnellement sur avis du Maire. Les chèques à débiter doivent impérativement être au nom de la personne qui réserve la salle.

14 - DIA

M. le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une déclaration d'Intention d'Aliéner concernant :

- La vente d'un immeuble non bâti, cadastré section AC n° 0142, lieu-dit Les Basses Chintres pour une surface de 16 ares 21

- La vente d'un immeuble bâti sur terrain propre, cadastré section AE n° 64 au 6 rue de la Chaussée pour une surface de 8 ares 18 ca.

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur ces opérations.

15 – Questions diverses

Produits phytosanitaires : le Maire signale qu'il a reçu un courrier de la CAB rappelant que des actions de sensibilisation ont été mises en œuvre au niveau de la région afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau et l'ASCOMADE souhaitent poursuivre leur engagement en proposant un nouvel appel à projets « zéro pesticide en Franche-Comté » en 2016. Le Maire rappelle que les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés sur la commune pour le désherbage des accotements et autres.

Marche cantonale : cette marche associant les communes d'OFFEMONT, de VETRIGNE, de ROPPE, d'ELOIE et de DENNEY, se déroulera le dimanche 1^{er} mai 2016.

C'est la première année que la commune de DENNEY s'associe à cette manifestation.

En l'absence de M. Fleury le maire donne lecture du CR qui précise le déroulement de cette manifestation. Le maire rappelle qu'il a chargé les adjoints pour mettre en œuvre l'organisation sur le territoire de la commune de DENNEY (point de ravitaillement, marquage des tracés....)

M. Romano indique qu'il est prévu une réunion le 06 avril prochain entre M. Fleury qui avait assisté à la réunion de préparation à Offemont et les adjoints.

La séance est levée à 23h10. M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.